

Plantes envahissantes

Chères Rolloises/chers Rollois,

Il a été constaté qu'un grand nombre de plantes nuisibles se multiplie dans les espaces publics et privés. Ces néophytes envahissantes¹ causent des dommages importants au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie et font partie de la Liste Noire². La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.

Ayant souvent une apparence agréable, vous ne savez peut-être pas que certaines des fleurs poussant librement dans votre jardin ou autour de votre maison sont en réalité des néophytes envahissantes que **vous êtes tenu(e)s d'éradiquer** selon les instructions ci-dessous.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs espèces envahissantes dont nous avons constaté la présence sur le territoire communal. **Nous vous remercions de bien vouloir vérifier si l'une ou l'autre de ces plantes pousse sur votre propriété et, le cas échéant, de bien vouloir les éliminer.** Notre service de voirie se charge des espaces publics.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des néophytes envahissantes et sur la Liste Noire sur le site infoflora : <https://www.infoflora.ch/fr/neo/phytes/listes-et-fiches.html>

Le service de voirie reste également à votre disposition pour toutes vos questions, au 079 310 12 93.

Commune de Rolle
Services techniques

¹ Plantes exotiques introduites par les activités humaines après 1500 de manière intentionnelle ou non et qui se sont établies à l'état sauvage.

² Liste des néophytes envahissantes possédant, selon les connaissances actuelles, un **fort potentiel de propagation** en Suisse et causant des **dommages importants** au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.



Chardon des champs - *Cirsium arvense*

Les plantes nuisibles à l'agriculture, contre lesquelles la lutte est obligatoire sur le territoire cantonal, sont définies par le règlement sur la protection des végétaux (RPV, 916.131.1).

Les chardons des champs doivent être arrachés régulièrement et évacués dans les ordures ménagères (incinérables) **avant la formation des graines.**



Solidage du Canada - *Solidago canadensis*

La plante ci-contre est une néophyte envahissante qui fait partie de la liste des plantes de l'ordonnance sur la dissémination des organismes dans l'environnement. Arracher les plantes, éliminer l'espèce des jardins ou couper avant leur montée en graines.



Vergerette annuelle - Erigeron annuus

Cette néophyte est aujourd'hui en pleine expansion et elle menace aujourd'hui la flore indigène caractéristique des prés maigres. Il ne faut pas les laisser venir à graines. Arracher les plants avant floraison (mai). Il est relativement facile de déraciner cette espèce car ses racines sont peu développées.



Buddleia de David - Buddleja davidii

Pour prévenir son expansion, il est conseillé de ne plus choisir cette espèce pour son jardin, donc de ne plus la commercialiser. Si vous décidez de garder votre buddleia dans le jardin, il est très important de couper les inflorescences avant leur montée en graines. Si vous l'éliminez, il faut retirer les racines le mieux possible pour éviter les rejets. Afin d'éviter tout risque de contamination dans un compost, le meilleur moyen pour l'évacuation est l'incinération avec les déchets ménagers.



Renouée du Japon - Reynoutria japonica

Cette plante vivace haute de 1 à 3 m. empêche la croissance d'autres espèces indigènes précieuses à la biodiversité. Malgré leur large amplitude écologique, les trois espèces de renouée (du Japon, de Sakhaline, de Bohème) colonisent plutôt les abords des cours d'eau. Leurs tiges aériennes, qui meurent en hiver, fragilisent les berges en les exposant à l'érosion. Tout propriétaire est tenu de détruire les renouées qui pourraient se trouver sur leur terrain. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à leur éradication sur cette fiche d'information :

https://www.infoflora.ch/fr/assets/content/documents/neophytes/inva_reyn_jap_f.pdf

